

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2274)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE224

présenté par
M. Mathiasin

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 2, après les mots :

« présence de »,

insérer les mots :

« métaux précieux et de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à permettre l'information des consommateurs sur la présence de métaux précieux en particulier dans les équipements téléphoniques. L'amendement relaie la proposition de loi de l'école élémentaire Cora Mayéko de Baie-Mahault en Guadeloupe qui a remporté en 2019 la 23e édition du Parlement des enfants.

Cette proposition de loi vise à diminuer l'empreinte environnementale du numérique en alertant sur l'impact de celui-ci sur les émissions de gaz à effet de serre ainsi que sur l'épuisement des ressources naturelles. La proposition de loi souligne, entre autres, la nécessité de recycler les composants à forte valeur économique des téléphones portables (articles 3 et 4).